Direction des Ressources humaines

Affaire suivie par Julie FERNANDES
N. Réf : JF/04*
Tél. 02.51.47.45.59.

PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

DU 2 JUIN 2026

PROJET

Pour les représentants de la Collectivité :

Monsieur Nicolas HELARY, titulaire, **Madame Angie LEBOEUF**, titulaire, **Madame Ketty COVEMAEKER**, titulaire, **Madame Cécile DALAIS**, titulaire, et **Monsieur Gilles RENOIR**, suppléant, étaient présents.

Madame Sylviane BULTEAU, titulaire, Madame Marina HILLIER, titulaire, Monsieur François-Xavier MAHAUT, titulaire, Monsieur Cyril VARENNES, titulaire, Monsieur Romain BOSSIS, suppléant, Monsieur Christian BRIOLA, suppléant, Monsieur Romain CHEVILLON, suppléant, Madame Hélène DELAIRE, suppléante, Madame Lydie CHARRIER, suppléante, Monsieur Johan GARDON, suppléant et Monsieur Gilbert OLIER, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Pour la CFDT :

Monsieur Mathieu DURQUETY, titulaire, **Madame Lise LAMBERT**, suppléante et **Madame Marie-Pierre GUILLET**, suppléante étaient présents. Monsieur Patrice TOUVRON, titulaire, Monsieur Laurent VINCENT, titulaire, et Monsieur Luigi TEXIER, suppléant, étaient excusés.

- Pour la CGT :

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, titulaire et **Monsieur Benoît JAMONNEAU**, titulaire, étaient présents. Madame Flora ORSOLLE, suppléante et Madame Edwige ESPINOSA, suppléante, étaient excusées.

- Pour FO :

Monsieur Olivier PEROUX, titulaire, et **Madame Isabelle LUCAS**, suppléante, étaient présents.

- Pour SUD :

Monsieur Nicolas GAZO, titulaire et **Madame Zora AMMOUR**, titulaire, étaient présents. Monsieur Philippe LARIGNON, suppléant, était excusé.

Présidente de séance : Madame Angie LEBOEUF

Secrétaire : Monsieur Nicolas HÉLARY

Secrétaire adjoint : Madame Zora AMMOUR

* * *

Madame Angie LEBOEUF salue les membres du Comité social territorial (CST) et procède à la lecture de l'ordre du jour. Elle précise qu'ils traiteront en fin de séance les questions diverses, en premier lieu celles déjà déposées, puis en fonction du temps restant d'autres questions seront étudiées ou au moins évoquées, afin qu'elles puissent être instruites lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'il y a une question diverse relative à l'état du parc automobile, sur laquelle Monsieur Frédéric PORCHER, Directeur des espaces publics, interviendra tout à l'heure.

Madame Angie LEBOEUF demande aux participants de bien vouloir demander la parole avant de la prendre, et de se présenter en amont, notamment pour la rédaction du compte rendu.

Madame Angie LEBOEUF désigne Madame Zora AMMOUR comme secrétaire adjointe et Monsieur Nicolas HÉLARY comme secrétaire.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, demande si les propos sont enregistrés.

Madame Angie LEBOEUF confirme que les propos sont bien enregistrés, mais précise qu'il faut parler fort. Elle ajoute que chacun doit bien attendre que la personne qui intervenait avant termine son propos, puis doit demander la parole en indiquant bien son nom et son prénom.

Madame Ketty COVEMAEKER indique que des micros ont été commandés, ce seront les mêmes qu'en salle du Conseil, mais pour le moment tout est enregistré comme d'habitude. Par ailleurs, en l'absence de micro, cela nécessite plus de discipline et de parler plus fort.

Point n° 1 : Modification de l'organigramme général de la Collectivité (vote)

Dossier présenté par Madame Ketty COVEMAEKER, Directrice générale des services.

Madame Ketty COVEMAEKER rappelle dans un premier temps la nécessité de rectifier une situation qui n'était pas légale statutairement et juridiquement. A ce titre, les directions qui étaient jusqu'à présent rattachées à l'ancien directeur de cabinet vont être rattachées à la direction générale.

Il s'agit d'une première étape afin de régulariser juridiquement la situation. Cela concerne la direction de la communication et des relations publiques, la direction santé et prévention et le service des

PROJET

relations internationales. Elle rappelle que la situation de la direction de la jeunesse avait déjà été régularisée. Dans un second temps, adviendra une évolution plus large de l'organigramme. Cette première étape permet de régulariser rapidement une situation non légale. Depuis le changement de mandat, des points réguliers sont faits avec ces services.

Un autre point d'irrégularité a été relevé. Il s'agit d'agents qui étaient rattachés au directeur de cabinet : les secrétaires d'élus en général, que ce soit celles du Maire/Président, du cabinet, du directeur de cabinet ou des élus. Les secrétaires seront dorénavant rattachées au directeur des ressources humaines afin de régulariser la situation. Cela est fait dans d'autres collectivités. C'est le directeur des ressources humaines, qui effectuera les entretiens d'évaluation des agents, en ayant recueilli au préalable les éléments nécessaires à leur évaluation.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, signale que sur les services concernés, la CGT prend acte de la volonté de clarifier l'organisation des services et de tenir compte des observations de la Chambre régionale des comptes. Cependant, il rappelle qu'une réorganisation ne peut pas se limiter à un simple repositionnement administratif.

La CGT demande donc que cette réorganisation s'accompagne d'un calendrier clair, d'un organigramme stabilisé et d'une définition précise des missions, des périmètres et des circuits de décision. Les agents concernés doivent savoir à qui ils rendent des comptes, selon quelles priorités et avec quels moyens.

Sur les assistantes administratives auprès des élus, la CGT demande des garanties. Le rattachement à la DRH ne doit pas créer de confusion entre le lien administratif et le travail quotidien auprès des élus. Il faut préserver la clarté des consignes, la cohérence de l'encadrement et les conditions de travail des agents. Cette évolution ne sera acceptable que si elle sécurise réellement les parcours, les missions et l'organisation du travail. La CGT restera vigilante sur les effets concrets pour les personnels.

En conclusion, la CGT peut soutenir cette réorganisation, à condition qu'elle soit clairement encadrée, qu'elle sécurise la situation des agents et qu'elle soit accompagnée d'un projet d'organigramme plus global. Si la collectivité engage ce changement dans un esprit de transparence, de dialogue social et de défense du service public, c'est une évolution positive pour la collectivité.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique que lors de la réunion préparatoire au CST, la question avait déjà été posée, mais il préfère la réitérer afin que cela soit clair pour tout le monde. Il demande notamment s'il n'y aura pas de transformation de ces services avant un passage dans un futur CST. Il rappelle qu'ils ont déjà vu régulièrement des réorganisations préconstruites.

De plus, le syndicat SUD souhaite savoir si une information sera faite auprès des services concernés. Il pense notamment aux agents travaillants sur le secteur de la santé, et s'interroge sur le fait que ces agents vont être informés que leur N+1 est la DGS.

Madame Ketty COVEMAEKER précise que ce service a une directrice et qu'elle ne sera donc pas la N+1.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique donc que le directeur de cabinet n'est plus le responsable, c'est directement la DGS.

Madame Angie LEBOEUF indique que c'est la direction qui est rattachée à la DGS, mais les agents gardent bien leur encadrant N+1.

PROJET

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, demande si les agents seront prévenus du changement.

Madame Angie LEBOEUF et Madame Ketty COVEMAEKER répondent par l'affirmative.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, fait savoir que CFDT se satisfait de cette première étape. Il ajoute qu'il s'agissait d'une anomalie dans l'organisation générale, que le syndicat CFDT avait déjà remonté à plusieurs reprises. En effet, ces différents rattachements leur paraissaient plutôt étonnants en direction du directeur de cabinet. Il n'y avait pas de modèle à l'identique sur d'autres collectivités, ce qu'ils avaient signalé auprès de l'adjoint du personnel à l'époque. La CRC a donné raison aux différentes organisations syndicales représentées aujourd'hui sur ce constat déjà fait à l'époque, c'est donc une première étape dans la remise à l'endroit de ce qui était à l'envers. On pourrait considérer que cela a été fait pour le bien-être ou la satisfaction des agents concernés, mais il n'en a rien été. Il en veut pour preuve, notamment sur le service santé, il y a deux ans, la mise en œuvre d'une enquête administrative qui a permis de mettre en lumière un certain nombre de dysfonctionnements, et plus récemment encore, une autre enquête administrative sur la direction de la communication qui va sans doute permettre de mettre en lumière un certain nombre de problématiques par rapport à cet état et la confusion qui a été entretenue pendant trop longtemps. Cette confusion n'a pas été aidante pour les agents en termes de positionnement, de respect des fiches de poste, d'outrepassement des fiches de poste, de ce qui pouvait être attendu ou pas d'un agent public. Le syndicat CFDT est heureux qu'il soit mis fin à cette situation. C'est une première étape qui nécessitera sans doute des ajustements qui devront passer par la voie d'un futur CST afin qu'elle soit appliquée et applicable.

Madame Angie LEBOEUF signale qu'ils sont tous bien d'accord par rapport à ce qui est présenté aujourd'hui, il s'agit bien d'une première étape de régularisation afin de se conformer aux règles de droit et répondre à certaines inquiétudes du personnel, qui étaient bien légitimes, puisque les organisations syndicales en avaient déjà fait écho lors des CST précédents.

Les encadrants restent les N+1 des agents, il n'y a pas de changement. Ce qui change est bien le rattachement des directions déjà citées auprès de la DGS, et pour les postes d'assistance aux élus auprès du directeur des ressources humaines. Les organisations vont être amenées à évoluer, elles feront l'objet d'une discussion et d'un passage en CST, comme prévu par les textes.

Pour la communication, il s'agit effectivement d'un élément important, elle demande si quelque chose est prévu de plus formalisé pour informer les agents.

Madame Ketty COVEMAEKER indique que depuis le début de ce mandat, les personnes dans les faits lui sont déjà rattachées en termes de travail et de rencontre. Aujourd'hui, il s'agit de l'officialisation car cela doit passer au CST.

Madame Angie LEBOEUF revient sur les inquiétudes qui sont remontées par rapport à des profils de poste qui feraient état de tâches qui ne reflèteraient pas la réalité des missions. Elle demande donc si tout le monde a bien sa fiche profil de poste à jour. Elle suggère de revoir ce point avec les agents concernés si besoin.

PROJET

Madame Ketty COVEMAEKER fait savoir que de manière générale, ce rattachement n'apporte aucun changement aux fiches de poste, ne change pas les missions. Pour les agents à l'intérieur des directions, les missions ne changent pas. Seuls les deux directeurs et la cheffe de service changent de N+1.

Madame Angie LEBOEUF le conçoit, mais ce qui peut leur être remonté est qu'il y a peut-être des missions qui ont été rajoutées, que les agents ont acceptées dans la configuration précédente, et qui ne relèvent pas de leur profil de poste, qu'il faudrait mettre à jour.

Madame Ketty COVEMAEKER va le vérifier.

Madame Angie LEBOEUF précise que cela fait deux ans que certains agents alertent sur le fait que des missions exercées ne relèvent pas de leur profil de poste. L'idée est d'analyser les tâches qui sont demandées aujourd'hui à ces agents, qui ont un peu souffert de l'organisation antérieure, voir quelles sont les missions à conserver et qui nécessitent de faire évoluer la fiche de poste.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, signale que l'essentiel a été dit concernant cette réorganisation et fait le lien avec l'un des points divers inscrits à l'ordre du jour concernant la réorganisation des directions et des services.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, souhaite revenir sur les assistants des élus et demande s'ils ont tous été recrutés, si l'équipe est déjà en place actuellement.

Monsieur Nicolas HELARY indique qu'une assistante a été recrutée spécifiquement, une autre qui était secrétaire des élus d'opposition est à présent secrétaire au niveau des élus. Un poste d'assistante spécifiquement pour le Maire est en cours de recrutement, et il y aura deux assistantes pour les élus, soit quatre assistantes d'ici la fin du mois de juin.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si des appels à candidatures sont sortis.

Madame Ketty COVEMAKER confirme.

Madame Angie LEBOEUF demande s'il y a d'autres interventions sur ce point-là.

En l'absence d'autres remarques, **Madame LEBOEUF** propose de procéder au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : 8 voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Madame Angie LEBOEUF confirme que ce point est adopté à l'unanimité.

PROJET

Point n° 2 : Augmentation de la valeur faciale des titres repas et ouverture du dispositif à de nouveaux agents (vote)

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des Ressources humaines.

Monsieur Gilles RENOIR explique que plusieurs délibérations passeront au mois de juin devant chaque instance : Conseil municipal, Conseil communautaire et Conseil d'administration pour le CCAS et le CIAS, afin de valider plusieurs points, notamment l'augmentation de la valeur faciale des titres repas. En effet, cette dernière passera de six à sept euros. La prise en charge à hauteur de 60 % par la collectivité est maintenue.

Le deuxième point concerne l'élargissement de la qualité des bénéficiaires, avec la possibilité dorénavant pour les agents bénéficiaires d'un contrat de droit privé, de pouvoir bénéficier de ces titres repas dans les mêmes conditions que les agents contractuels de droit public. Ce sont notamment des apprentis qui en bénéficieront, et également les agents travaillant dans les chantiers d'insertion, que ce soit à la Ville ou à l'Agglomération, bénéficiant de contrats à durée déterminée, dits d'insertion (*dispositif particulier pour ces agents*). De plus, les agents sous contrat particulier en lien avec l'État, notamment les adultes relais, seront également concernés par ce dispositif spécifique. Quelques dispositifs particuliers ouvriront également droit aux titres repas. Au total, ce sont une soixantaine d'agents, selon les mois, qui pourront potentiellement bénéficier des titres repas.

Par ailleurs, il précise que le règlement d'attribution a été joint à la présentation. Il met à jour les éléments sur l'ouverture à ce type de population, et a été modifié par rapport à la manière dont sont calculés les titres repas jusqu'à présent, avec une inversion du dispositif. Il explique que chaque mois, il y avait l'octroi de titres repas sur la base d'un nombre théorique de jours travaillés, en fonction des plannings communiqués par les directions. Des réajustements étaient effectués le mois suivant, voir le mois encore d'après quand il y avait des problématiques de paie, des régularisations si l'agent avait été malade ou en congé, ou toute autre raison. Des agents avaient fait part de leur incompréhension. Ils ne faisaient pas forcément le lien avec des absences qu'ils avaient eues, et les collègues de la DRH recevaient régulièrement des appels d'agents pour avoir des explications. L'idée est d'inverser le processus, et que sur le mois N+1, on prenne en compte les absences validées du mois N. L'agent saura directement le nombre de tickets qu'il recevra, ce qui sera beaucoup plus simple en termes de gestion pour la DRH et surtout de compréhension pour les agents. Au final, cela ne change rien pour l'agent.

Une communication sera faite dans le flash RH une fois que les délibérations auront été adoptées, afin que l'ensemble des agents soient informés, et que les nouveaux bénéficiaires puissent contacter la DRH avec le formulaire adéquat.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, indique qu'ils sont satisfaits de ces décisions et remercie la nouvelle majorité pour leur mise en place. Il indique qu'il s'agit d'un débat existant depuis de nombreuses années, puisque le quatrième anniversaire de l'instauration des titres restaurant va bientôt être fêté. Il ajoute qu'il s'agit d'un véritable pouvoir d'achat supplémentaire, et au-delà de ce pouvoir d'achat, c'est également quelque chose qui est donné aux commerçants du centre-ville qui ne sont que satisfaits de la possibilité que la plupart des agents puissent déjeuner sur place le midi.

C'est une double décision. La première concerne la revalorisation de la valeur faciale passant à sept euros. La seconde décision, pour laquelle le syndicat FO s'est battu concerne l'élargissement du dispositif aux contrats de droit privé, incluant notamment les contrats aidés. FO est très satisfaite par rapport à ces agents qui ont souvent des salaires minimums et qui ont donc des difficultés. Une fois

de plus, ce n'est que le prolongement de ce qui a été mis en place précédemment par l'ancienne municipalité, et FO est satisfait que la nouvelle municipalité ait pris en compte ces demandes, qui sont essentielles pour le pouvoir d'achat. Il espère que d'ici quelque temps on puisse travailler sur une nouvelle hausse de la valeur faciale.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si un lien peut être fait entre le nombre de bénéficiaires des titres repas et celui des agents qui se rendent au sein du restaurant inter-administratif (RIA). En effet, en se rendant dans les services, le syndicat SUD s'est rendu compte qu'il y avait de plus en plus d'agents qui ne fréquentaient plus le RIA.

Monsieur Gilles RENOIR fait savoir qu'il n'y a quasiment plus d'incidence. Au moment où le dispositif a été lancé, il y a pu y avoir des questionnements pour savoir ce que les agents préféraient. Il rappelle que ce sont deux aides et donc qu'il n'était pas possible de cumuler le bénéfice des titres repas et le tarif préférentiel au RIA. Bien évidemment, l'agent peut toujours aller manger au restaurant administratif, mais il paye plein tarif avec la possibilité de régler avec les titres repas.

Il y a eu à un moment donné un transfert avec une forte baisse du nombre d'agents qui mangeaient au restaurant administratif et qui ont préféré basculer sur le volet titres repas. Aujourd'hui, c'est minime, il y a parfois quelques départs, mais contrebalancé avec les nouveaux agents qui arrivent dans la collectivité et qui préfèrent aller manger au RIA avec leurs collègues. L'impact des titres restaurants reste très faible sur le fonctionnement du restaurant administratif dans son ensemble. De plus, le nombre d'agents qui vont au restaurant administratif reste faible malgré tout.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, revient à la participation et signale qu'elle n'a pas évolué depuis de nombreuses d'années. Elle demande s'il y a des perspectives d'évolution de la subvention.

Monsieur Gilles RENOIR répond que la question n'a pas été posée pour le moment.

Madame Angie LEBOEUF note la question.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, souhaite apporter une précision par rapport à l'échange qui vient d'avoir lieu. Il rappelle qu'avant l'instauration des titres restaurant, il y avait moins d'une centaine d'agents qui se rendaient régulièrement au restaurant administratif. Par contre, le dispositif mis en place avec le titre restaurant permet aujourd'hui à 1 500 agents d'en bénéficier.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, reprend un historique du sujet, car il estime qu'il est toujours intéressant de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Le dispositif des titres repas a été mis en place dans le cadre des négociations qui portaient sur la mise en œuvre du protocole relatif au temps de travail. À cet égard, il y a deux périphériques, notamment les tickets-restaurant et la prévoyance qui avaient fait l'objet d'une négociation avec la municipalité de l'époque. Ce qui était un pari à ce moment-là est devenu une réalité qui profite au plus grand nombre, puisque comme la note l'indique, plus de 1 400 agents ont fait le choix de ce dispositif. Il était important à l'époque de laisser le choix aux agents, soit de choisir le ticket-restaurant, soit de se voir subventionner le repas pris au restaurant administratif. Ce choix est toujours d'actualité, par contre, l'évolution du ticket-restaurant va dans le bon sens. C'était également le pari fait à l'époque de faire évoluer par la négociation la valeur faciale, et de faire évoluer également la répartition de la participation entre ce qui relève de l'employeur et ce qui relève de l'agent. Le syndicat CFDT est également satisfait de la

PROJET

situation, de l'évolution constatée sur ce dispositif. Pour autant, il demande encore un effort de la part de la majorité pour rattraper leurs collègues de Terres de Montaigu, dont la valeur faciale est à huit euros depuis le 1er janvier 2025. Il ne doute pas qu'ils les rejoindront, et bientôt les dépasseront, mais cela répond à une question liée au pouvoir d'achat concernant le coût des fluides, qui fait que les choix sont durs au quotidien à effectuer par les collègues agents. Demain, considérer qu'il y a une augmentation sur le ticket-restaurant ne rendra pas forcément les choix plus faciles dans ces périodes de contrainte économique, mais participera modestement à rendre les choses un peu plus agréables.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique que la CGT ne remet pas en cause le principe du titre repas, ni l'ouverture à de nouveaux bénéficiaires. En revanche, le syndicat CGT souhaite que cette évolution soit présentée pour ce qu'elle est réellement, une mesure de pouvoir d'achat et d'attractivité, dans la continuité de la réforme du temps de travail engagée en 2022, et non une compensation implicite qui viendrait brouiller le sens des choix faits à l'époque. La CGT prend acte de l'effort financier consenti par la collectivité, avec une valeur faciale augmentée à sept euros, tout en maintenant la participation employeur, ainsi que de l'élargissement du dispositif aux agents contractuels de droit privé sous conditions.

Sur le fond, cette mesure peut répondre à un besoin réel d'équité entre agents, mais elle appelle également à une vigilance sur deux points : la soutenabilité budgétaire et l'égalité de traitement entre catégories de personnel. Le syndicat CGT demande donc que soit précisé pour les agents, comme pour les représentants du personnel, l'impact concret de cette décision sur le budget, sur les règles d'attribution et sur le traitement social et fiscal du dispositif. Aux yeux de la CGT, l'enjeu n'est pas de s'opposer, mais de sécuriser et clarifier les mesures utiles, afin qu'elles profitent réellement aux agents, sans ambiguïté sur son fondement.

Madame Angie LEBOEUF demande à Monsieur RENOIR s'il connaît le budget que cela représente.

Monsieur Gilles RENOIR répond que cela sera précisé dans le cadre de la délibération qui sera à adopter dans chaque instance.

Madame Angie LEBOEUF en conclut qu'aujourd'hui il n'y a pas de traitement social, et que chaque agent prenant ce dispositif paye 40% du coût total.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'aujourd'hui, il n'y a pas de charge ou de cotisation sur ce qui est payé à la fois par l'agent et par la collectivité, sous réserve de ne pas dépasser la répartition 60/40 %. Si la collectivité faisait le choix d'une participation plus forte, il y aurait alors des cotisations importantes à prendre en charge auprès de l'URSSAF.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, remercie Monsieur RENOIR pour cette précision. L'employeur a toute latitude à dépasser la prise en charge au-delà de 60 %, mais cela signifierait que l'employeur soit assujetti à des cotisations et paye des impôts et donc la part du gâteau aurait été moins importante en termes de contribution.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique que la question qui se pose est de savoir s'il faut supprimer les cotisations sur le travail, ce qui entraînerait la disparition de la notion sociale de notre société. Effectivement, il y a une augmentation, mais il se demande s'il est intéressant de continuer à réfléchir sur du travail défiscalisé, car à terme quand ils voudront prendre leur retraite ou qu'ils auront besoin de la maladie, tout cela disparaîtra. Il indique que le syndicat SUD ne se félicite

PROJET

pas de l'augmentation de ces dispositifs. Il faut rémunérer le travail pour ce qu'il est. S'il y a un brut et un net, c'est bien pour qu'à un moment donné il y ait une cohésion sociale qui s'installe.

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, pour le syndicat CGT, reconfirme, au nom de la CGT, que les titres repas sont une aide sociale et pas du salaire. Pour la CGT, il est clair que le salaire est aussi le salaire cotisé et donc du salaire différé, auquel la CGT est très attachée. Le vocabulaire est très important. Il ne s'agit pas d'impôt, mais de cotisation, et non plus une charge.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'aujourd'hui, à peu près 75 % de ce qui est dépensé par les agents avec leurs titres repas l'est sur le territoire de l'Agglomération. L'impact pour le commerce de proximité est donc bien réel.

Madame Angie LEBOEUF ajoute qu'en ce qui concerne la soutenabilité, la valeur faciale est augmentée. A ce titre, la participation de l'agent est aussi augmentée. Si l'on rejoint les huit euros de Montaigu ou les 9 euros de la Région, alors cela augmentera également la participation financière des agents. En fonction des rémunérations, il peut y avoir un sujet. C'est un travail qui pourrait être mené. Dans tous les cas, elle entend les arguments qui viennent d'être évoqués.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, pense qu'il y a aussi un gros travail à faire sur les mutuelles. Pour lui, il y a des choix à faire. Augmenter la valeur faciale d'un titre repas est une bonne chose, mais aujourd'hui, il faut également que les agents aient vraiment une mutuelle pour qu'ils soient assurés pour les remboursements qu'ils peuvent avoir. Il pense que c'est un sujet qui a été mis de côté pendant de nombreuses années, alors que la santé est un sujet plus important que la malbouffe.

Il ajoute qu'heureusement, le gouvernement a laissé en place des mesures pour faire ses courses, mais jusqu'à quand, personne ne le sait. Il tenait à souligner l'importance de la mutuelle, notamment avec une participation de la collectivité importante.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, signale qu'effectivement, il faut qu'il y ait une réflexion sur la mutuelle. Par contre, entendre dire que le titre restaurant est synonyme de malbouffe reste un raccourci. Au contraire, cela permet à des agents de mieux manger, puisque c'est l'occasion de faire des extras chez le traiteur par exemple, dans un commerce de proximité.

En l'absence d'autres remarques, **Madame Angie LEBOEUF** propose de passer au vote.

PROJET

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : CGT 2 voix CDFT 3 voix FO 1 voix ABSENTION : SUD 2 voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, explique que son organisation syndicale s'abstiendra, notamment concernant la notion de défiscalisation du travail. Il s'agit d'une question de fond, et non pas d'une question de forme.

Point n° 3 : Mise en œuvre d'une astreinte spécifique face aux aléas climatiques (vote)

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des Ressources Humaines

Monsieur Gilles RENOIR explique que le service nature en ville a réfléchi à améliorer le traitement des aléas climatiques, notamment l'impact des tempêtes, des gros orages, et des inondations, et la manière dont cela était géré par le service nature en ville. En effet, seule l'astreinte polyvalente était amenée à intervenir avec les moyens que le service pouvait avoir. Parfois, ils partaient seuls tronçonner un arbre qui bloquait une route quand les services de secours n'étaient pas mobilisables. Ces aléas climatiques se répètent de plus en plus souvent, et l'objectif de la mise en place de ce dispositif spécifique est de pouvoir mobiliser une équipe plus facilement et plus rapidement, afin de faire face à ce genre de situations.

De ce point de vue, les collègues du service nature en ville ont réfléchi avec les agents, et un certain nombre se sont portés volontaires pour former une équipe d'un peu moins de 10 agents qui pourraient être mobilisée dans le cadre d'alertes suite à des arrêtés préfectoraux ou dans le cadre d'alertes météo. Dans ce type de situation, l'astreinte serait alors mobilisée.

Compte tenu des contraintes pour le lancement de telles alertes, le délai serait inférieur à 15 jours. Conformément au règlement relatif au temps de travail de la collectivité, l'astreinte en tant que telle serait donc rémunérée avec la majoration adéquate, mais l'équipe serait à même d'intervenir rapidement. Cette équipe serait évidemment dotée de l'ensemble du matériel nécessaire, notamment de tous les EPI liés au tronçonnage, pour laquelle la collectivité va renforcer les formations. En effet, il y a une différence importante entre le tronçonnage et le bûcheronnage. Il s'agit de quelque chose qui peut être très dangereux et nécessite que les agents soient formés sur le sujet. Cela permettra une meilleure réactivité, de travailler plus facilement sur l'anticipation de ces aléas et les conséquences sur le patrimoine et, tout particulièrement, d'anticiper les endroits où il est susceptible d'y avoir des problématiques liées à ces intempéries.

Bien évidemment, l'objectif est aussi d'améliorer la sécurité de la population et des personnels qui interviennent sur le terrain, puisque jusqu'à présent, seulement un agent d'astreinte avait le matériel et il pouvait intervenir tout seul, avec tous les risques liés à ce genre d'intervention.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande à Monsieur RENOIR si cette astreinte supplée l'astreinte polyvalente.

Monsieur Gilles RENOIR confirme que l'astreinte polyvalente ne disparaît pas.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si les prérogatives changent.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'il y a plusieurs astreintes qui vont travailler en même temps. Il explique qu'en cas de tempête, quand il n'est pas possible de mobiliser les agents dans le cadre normal, l'équipe « spécialisée » sur ce type d'impact sur le patrimoine arboré va intervenir. Mais il y aura toujours un agent polyvalent qui pourra, en fonction des situations, travailler avec les collègues de nature en ville pour, par exemple, aller tronçonner. Mais souvent, quand il y a ce type d'intempérie, il n'y a pas que le patrimoine arboré qui est impacté, et l'agent polyvalent a souvent à intervenir sur d'autres problématiques de tuiles, de morceaux de tôle etc. Il assure que les deux fonctionneront ensemble.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, signale que la CGT prend acte de la proposition de mise en place d'une astreinte spécifique face aux aléas climatiques. La nécessité de s'adapter à l'augmentation des événements météorologiques et de garantir la sécurité de la population et la continuité de service public est évidente.

Cependant, la CGT exprime quelques réserves sur la conception actuelle du dispositif. Premièrement, l'astreinte est rattachée à la seule direction nature et climat, alors que les conséquences des aléas climatiques concernent bien au-delà des espaces verts, voiries, bâtiments, propreté, sécurité, éclairage public, logistique, voir communication et plan communal de sauvegarde. Si l'objectif est de faire face à tous les aléas climatiques et leurs conséquences, ce dispositif doit être pensé comme une réponse transversale et interservices, et pas seulement comme une astreinte sectorielle.

Deuxièmement, la CGT insiste sur le caractère véritablement volontaire de cette astreinte. Le volontariat doit être réel, libre, sans pression ni risque de sanction indirecte. La CGT demande que les critères de sélection des neuf agents soient clairs, que leur renouvellement soit possible, et que les conditions du refus soient expliquées.

Par ailleurs, la reconnaissance de la contrainte subie sous forme de compensation ou de repos doit être lue et appliquée rigoureusement.

Enfin, la CGT souhaite que les modalités de déclenchement de l'astreinte soient présentées de manière complète avant toute mise en œuvre définitive.

Pour la CGT, cette astreinte climatique sera acceptable à la condition qu'elle soit transverse, sécurisée, équitable, et qu'elle ne se repose pas sur la seule bonne volonté de quelques agents. Le syndicat restera vigilant sur cette partie.

PROJET

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, indique qu'à travers cette proposition, se pose plus globalement la question de la continuité du service public, auquel la CFDT est attachée. Il rappelle que souvent, les interventions se font en dehors du temps de travail (*soir et week-end*). Il pense à celles et ceux qui depuis un certain nombre d'années, répondent à cette tâche. À travers la proposition qui est présentée aujourd'hui, il s'agit d'un renforcement des moyens qui vont être alloués à cette continuité du service public face aux aléas de la nature. La CFDT considère que ce type d'astreinte spécifique permet également de légitimer encore plus la présence du service public sur le territoire, en direction des citoyens. C'est quand ces derniers sont interpellés par des difficultés liées aux excès de la nature et qu'ils voient arriver des agents du service public à leur secours qu'ils mesurent en proximité la qualité de celui-ci, ainsi que sa présence incontournable.

Madame Angie LEBOEUF demande à Monsieur RENOIR s'il a quelques éléments de réponse à apporter, notamment la raison pour laquelle l'astreinte repose uniquement sur le service nature en ville. Elle ajoute que de plus en plus souvent, la collectivité est obligée de déclencher le plan communal de sauvegarde. Il s'agit de quelque chose de bien structuré, elle a pu le constater lors des réunions auxquelles elle a assisté ces derniers jours.

Madame Ketty COVEMAEKER tient à préciser que l'astreinte n'est pas forcément liée au PCS, l'astreinte fonctionne sept jours sur sept, du lundi matin jusqu'au lundi matin suivant, avec différents niveaux d'astreinte.

Monsieur Gilles RENOIR répond à la question de Madame LEBOEUF, et explique que le service nature en ville a réfléchi et était prêt à lancer le dispositif. Cela ne veut pas dire que sur le reste il n'y a pas une réflexion, puisqu'aujourd'hui, les équipes qui travaillent sur le fonctionnement du PCS travaillent également sur la création d'une astreinte spécifique PCS, dans laquelle pourrait être incluse celle du service nature en ville. En effet, il n'y a pas forcément un PCS à chaque fois qu'il y a une tempête, mais a contrario, il peut y avoir besoin des équipes de nature en ville dans le cadre d'une intempérie ou d'une tempête. Donc prochainement, dès que le travail aura abouti, le CST pourra être réuni et se positionner sur la mise en place de cette astreinte particulière liée au déploiement du PCS. Une réflexion est en cours sur ce sujet aujourd'hui. Mais cela demande encore à être travaillé par les services avant de pouvoir être présenté.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, pense qu'il ne serait pas inintéressant de faire un focus dans le magazine interne « *Regards croisés* » sur ces agents qui occupent ces fonctions d'astreinte. Leur collègue excusé, Monsieur TOUVRON, a été très longtemps agent d'astreinte volontaire, et leur a fait part d'anecdotes particulières. Monsieur DURQUETY pense qu'un focus autour du quotidien de ces agents, des aléas auxquels ils sont confrontés, pourrait être profitable dans le cadre d'une communication interne en direction des agents.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, demande s'il existe toujours l'astreinte au niveau de la voirie pour saler les routes par exemple.

Madame Angie LEBOEUF confirme.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, pense qu'il serait opportun de faire un point sur l'ensemble des astreintes qui existent au niveau de la collectivité. Elle suggère qu'un recensement de l'ensemble des astreintes soit réalisé.

PROJET

Madame Angie LEBOEUF trouve l'idée très intéressante.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique que comme Monsieur RENOIR l'a rappelé, les tronçonneurs seront équipés d'EPI, et il trouve que c'est une bonne chose puisqu'il s'agissait de l'une des grosses batailles de l'année dernière. Il signale que ce matin, avec le syndicat SUD, un conseil syndical s'est tenu, lors duquel il y a eu des demandes concernant le service espaces verts. Dans le cadre des aléas climatiques, il faudrait que des tee-shirts respirants soient prévus pour les équipes techniques.

Madame Angie LEBOEUF suggère de faire remonter cette demande à Monsieur RENOIR.

Monsieur Gilles RENOIR précise qu'il ne s'agit pas d'un marché géré par la DRH.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique que c'est Monsieur AMPHOUX qui gère cela.

Monsieur Gilles RENOIR indique que Monsieur AMPHOUX ne gère pas ce type de matériel.

Monsieur Nicolas HELARY indique que cela fait partie des points d'étonnement, car ils ont vu la semaine dernière des éducateurs avec un polo noir en ville. Ils ont donc fait le nécessaire pour avoir une commande de polos blancs, compte tenu des chaleurs actuelles.

Les membres du CST n'ayant pas d'autres observations, **Madame Angie LEBOEUF** soumet le point au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : CGT 2 voix FO 1 voix SUD 2 voix CFDT 3 voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Madame Angie LEBOEUF confirme que ce point est adopté à l'unanimité.

Point nº 4 : Modalités de gestion des élections professionnelles (vote)

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des ressources humaines

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'une délibération passera lors du prochain Conseil communautaire, qui doit acter le fait que le vote lors des élections professionnelles se fera à la fois de manière électronique et à l'urne. Ce vote est nécessaire puisque le Conseil communautaire avait déjà délibéré sur le vote électronique l'année dernière.

Par ailleurs, le souhait de l'administration est également qu'un protocole spécifique précisant l'organisation de ces élections puisse aussi être adopté lors de ce prochain conseil. Sur ce point précis,

PROJET

un autre CST peut encore être organisé début juillet si l'on ne parvenait pas à valider aujourd'hui un document.

En termes de questionnement, l'ensemble des participants s'interrogeaient sur la localisation du vote à l'urne, avec des avantages et des inconvénients relevés sur les deux sites qui ont pu être évoqués, à la fois l'Hôtel de Ville et l'Agglomération et puis comme en 2018, la possibilité d'utiliser le CYEL. Lors du vote à l'urne de 2018 au CYEL les passages entre chaque bureau de vote avaient été un peu serrés, même si la salle retenue était assez grande. Cela n'a pas été simple à gérer mais il y avait l'espace.

De plus, un point très important qui a aidé les agents à pouvoir venir voter et à gagner du temps était l'utilisation du parking du CYEL qui a permis de faciliter les accès. L'HDVA avait une symbolique importante pour que les agents puissent utiliser ce lieu. Pour autant, la journée du 10 décembre est un jeudi et utiliser l'Atrium se ferait conjointement avec la population qui vient à des rendez-vous.

Le deuxième aspect qui a été évoqué est l'articulation entre le vote électronique et le vote à l'urne. Il y a eu des interrogations juridiques sur le fait qu'il fallait tout d'abord clôturer le vote électronique avant d'ouvrir le vote à l'urne, l'idée étant de laisser le temps aux services d'actualiser la liste d'émargement, afin d'éviter qu'un agent qui a déjà voté de manière électronique puisse se présenter à nouveau physiquement pour voter à l'urne.

Il a donc été étudié la possibilité de clôturer le vote électronique la veille du vote à l'urne, avec la question de la durée du vote électronique sur laquelle il va falloir se positionner. Aujourd'hui, il y avait deux positions : soit utiliser l'intégralité de la durée possible du vote électronique, ce qui signifiait ouvrir le vote électronique dès le 3 décembre et le clôturer le 9 décembre, ce qui laisse le temps le mercredi après-midi du 9 de retraiter l'ensemble des listes, et de rouvrir le vote à l'urne le lendemain matin. Une autre possibilité serait de ne pas utiliser l'intégralité de la période possible et de la réduire à trois jours. C'est un choix que les représentants du personnel pourront préciser.

Néanmoins, l'idée est de pouvoir ouvrir le vote à l'urne sur une période suffisamment longue pour permettre à un maximum d'agents de pouvoir venir voter et de le faire pendant leur temps de travail. Les dispositions seront prises auprès de l'ensemble des directions pour faciliter l'organisation. Cela tombe un 10 décembre, il y a encore du temps pour s'organiser et éviter que des agents soient empêchés à la dernière minute de se déplacer. S'il y a des contraintes de services, le vote électronique est là pour y remédier. L'idée serait d'ouvrir la période du vote à l'urne sur huit heures, de neuf heures à 17 heures sans interruption, ce qui permettrait à un maximum d'agents de venir voter.

Tous ces éléments se retrouvent dans le projet de protocole, comme tous les documents nécessaires aux organisations syndicales pour leur permettre de communiquer à l'administration les listes pour chacune des instances concernées. Cela a fait l'objet d'échanges lors de réunions préparatoires. Les dates ont été arrêtées, ce sont des dates nationales, pour communiquer à la DRH les listes, l'idée étant d'éviter la dernière minute pour les communiquer. En effet, si jamais pour une quelconque raison, un ou plusieurs noms n'étaient pas recevables, les organisations syndicales ne pourraient plus actualiser ces listes.

Il y a toujours une problématique particulière qui revient régulièrement sur la CCP (*Commission consultative paritaire*) concernant les agents contractuels, pour laquelle, lors des dernières élections professionnelles, aucune liste n'avait pu être déposée par les représentants du personnel.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, demande combien il en faut pour la CCP.

PROJET

Madame Julie FERNANDES répond qu'il en faut six.

Monsieur Gilles RENOIR signale qu'il a été rappelé qu'à défaut que chaque organisation syndicale ait sa propre liste, il y a la possibilité de faire des listes communes. Dans tous les cas, s'il n'y avait aucune liste, cela serait le même fonctionnement qu'actuellement, il y aurait un tirage au sort, mais ce n'est pas l'idéal.

Par ailleurs, en ce qui concerne la propagande électorale, il y a la possibilité pour les organisations syndicales d'avoir un certain nombre de documents à disposition, que ce soit sur la plateforme électronique et des éléments qui sont transmis directement aux agents par courrier. Tout cela figure dans le protocole.

De plus, il y a une réflexion qui n'est pas totalement aboutie, un retour est attendu des collègues de la DSI, sur la possibilité pour les représentants du personnel de bénéficier de la messagerie électronique ou d'un autre dispositif équivalent, afin de pouvoir toucher l'intégralité des agents de la collectivité disposant d'une boîte mail et d'envoyer des éléments de communication et d'information liés à ces élections professionnelles. Un travail est en cours.

Madame Angie LEBOEUF précise que c'était une demande forte en effet. Elle suggère de plus à Monsieur RENOIR de faire un point sur les panneaux d'affichage qui manquaient et les modalités d'accès au bâtiment.

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'un premier recensement a été réalisé de l'ensemble des bâtiments, lequel a été transmis aux représentants du personnel lors de la dernière réunion de travail. En effet, sur certains bâtiments des choses pouvaient manquer, et la DRH attendait le retour des représentants du personnel afin de pouvoir actualiser ce document et être certaine de n'avoir rien oublié.

Il y a également la nécessité que les représentants du personnel communiquent la liste nominative des agents qui vont aller d'un bâtiment à un autre. Il rappelle que les badges d'accès ne peuvent pas être des badges génériques, il faut pouvoir tracer en matière de sécurité les agents qui rentrent ou sortent d'un bâtiment. Dès la communication de ces éléments-là, un lien sera fait avec les collègues de la direction des bâtiments afin que les badges soient actualisés, ce qui ne posera aucun souci.

L'idée est que dans l'ensemble des bâtiments se trouvent des tableaux d'affichage qui seront importants pour permettre à chaque organisation syndicale de pouvoir afficher leurs éléments de communication, et qui seront également très importants lorsque seront affichées les listes électorales pour permettre à l'ensemble des agents de pouvoir s'assurer qu'ils figurent bien sur ces listes et de pouvoir ensuite contacter la DRH si jamais il y avait un oubli ou un questionnement. En effet, passé une certaine date, s'il y a un oubli, la DRH n'aura plus la possibilité règlementaire de modifier ces listes.

Madame Angie LEBOEUF ajoute qu'elle ne peut qu'inviter les organisations syndicales à répondre assez rapidement à ces sollicitations

Elle évoque un autre point qui avait été vu avec Monsieur RENOIR, c'est le fait qu'il y ait un certain nombre d'endroits où le panneau servait à autre chose. Il avait été envisagé une communication spécifique rappelant que ces tableaux étaient réservés à l'affichage syndicale, et qu'il faudrait, dans

PROJET

les prochains mois, libérer ces tableaux, et peut-être faire une autre demande s'il y avait besoin de tableaux supplémentaires, afin de s'organiser et ne pas se retrouver à retirer des documents d'une direction ou d'un service.

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'au moment où les représentants du personnel vont communiquer tous les éléments d'information à destination des agents, un rappel sera fait à l'ensemble de l'encadrement sur la nécessité de surveiller les conditions d'affichage. Il sera également rappelé à l'encadrement la nécessité de permettre aux représentants du personnel d'accéder à ces tableaux d'affichage, avec les limites sur ces bâtiments où il y a autre chose qu'un badge, comme c'est le cas pour les EHPAD ou les établissements de la petite enfance. L'idée est de prévenir en amont la directrice ou le directeur concerné pour s'assurer qu'il n'y a pas de difficulté particulière sur le moment où les représentants du personnel souhaitent passer.

Il existe une particularité depuis de nombreuses années, ce sont les établissements scolaires. Aujourd'hui, pour pouvoir permettre aux représentants du personnel d'y accéder, il faut aussi avoir l'accord de l'Éducation nationale via le directeur ou la directrice d'établissement. L'idée est que ce soit la direction de l'éducation qui puisse faire ce lien pour que les représentants du personnel ne se retrouvent pas bloqués aux grilles de l'établissement.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, profite de cette délibération qui porte sur les modalités de gestion des élections professionnelles, et accuse réception du cadre qui vient d'être posé et présenté par Monsieur RENOIR.

La CFDT est satisfaite des ajustements suite aux différentes demandes des organisations syndicales qui vont être apportées au process en vue des élections de décembre prochain. Cependant, le syndicat CFDT souhaite profiter de ce moment pour insister en cohérence, sur la nécessité d'une communication positive. Il explique qu'en d'autres temps et d'autres lieux, le syndicat CFDT a fait cette proposition, c'est-à-dire que sous couvert de l'administration générale, d'indiquer sur des temps forts comme les conférences d'encadrement ou les CODIR, notamment en direction des encadrants, que ce moment démocratique ne peut pas souffrir de critique en direction des agents qui auront fait le choix de se déplacer pour aller voter. Naturellement, au quotidien, il est attendu qu'aucun agent ne puisse souffrir de critique dans l'exercice de son droit à la liberté syndicale, mais la CFDT insiste particulièrement pour ces élections professionnelles, pour qu'il y ait une communication positive qui parte du plus haut possible, de manière à rendre ce moment bienveillant et que l'agent ne se sente pas en infraction lorsqu'il aura besoin de se déplacer pour exercer sa liberté de vote.

Madame Angie LEBOEUF suppose que si la CFDT insiste, c'est que par le passé, il a dû y avoir des problèmes.

Madame Ketty COVEMAEKER fait savoir que plusieurs canaux seront utilisés. Pour rappel la dernière fois, il n'y avait que le vote électronique, et il n'était pas question de déplacement. Pour la communication, elle sera faite sur plusieurs canaux, accompagnée d'affiches, afin de pouvoir être consultée par le maximum d'agents.

PROJET

Madame Angie LEBOEUF signale que ce que Monsieur DURQUETY indique est qu'il est attendu de l'encadrement de la bienveillance, voire même une responsabilité sur la communication en direction des agents.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'en 2018, lors du dernier vote à l'urne, il y avait eu des extrêmes de chaque côté, c'est-à-dire que des agents avaient souhaité à un moment de leur journée de travail, se rendre sur les locaux du CYEL pour aller voter. Ils avaient rencontré une opposition de la part de leur encadrement qui estimait que les nécessités de service, les contraintes, ne permettaient pas de libérer les agents, et n'avaient pas fait d'effort pour imaginer à un autre moment une réorganisation, alors que comme pour cette année, il s'agit d'un moment qui peut être anticipé des mois à l'avance.

A contrario, les directions avaient également dû faire face à des agents qui partaient voter à l'urne à 9 heures pour ne retourner à leur bureau qu'à 17 heures.

Dans tous les cas, une note de service sera adressée à l'ensemble de l'encadrement afin d'anticiper et d'organiser au mieux le fonctionnement de la journée et de permettre aux agents d'aller voter. Ce qui avait été fait en 2018, c'est que la très grande partie des services techniques du CTM était venue à l'ouverture du bureau pour voter, et ensuite faisaient la journée classique de travail. L'idée est donc de l'anticiper intelligemment pour éviter qu'il y ait la moindre problématique.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, va dans le sens que la CFDT en matière de communication interne. En effet, au-delà du fait de communiquer sur les élections, il faut aussi communiquer sur la place des organisations syndicales qui sont maintenant installées dans un dialogue collaboratif. Il rappelle qu'ils ont vécu des temps où dans de nombreux services il était dit de ne pas aller voir les organisations syndicales ou untel, parce qu'il est en conflit avec la direction. De dire que tout cela est un travail collaboratif permettrait à certaines personnes de s'exprimer, de s'autoriser à entrer sur des listes professionnelles, de participer à la CCP, et d'ouvrir un dialogue. Une parole des élus dans ce sens-là serait appréciable.

Madame Angie LEBOEUF pense que c'est de leur responsabilité aussi dans le dialogue qu'ils souhaitent reconstruire.

Monsieur Nicolas HELARY confirme que la volonté pour les élus sera aussi sur ce moment-là d'avoir une communication spécifique. Il faut faire passer le message que les syndicats sont des partenaires qui permettent de faire de la médiation. Il a eu un cas la semaine dernière sur des informations qui partent, il ne sait trop d'où, et qui arrivent dans les écoles, et qui créent une situation d'extrême tension chez des agents qui ne comprennent pas, et qui se mettent en colère. Le syndicat CGT a alerté les élus, ce qui a permis de vérifier l'information et d'éteindre le feu aussi rapidement qu'il s'était allumé. Ils voient bien dans ce contexte-là, l'intérêt qu'il peut y avoir dans la présence des syndicats.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, rappelle le rôle des syndicats et des agents qui représentent le personnel. En effet, il est important qu'ils ne soient pas stigmatisés dès qu'un représentant est absent d'un service. L'idée est de faire savoir que les syndicats s'investissent pour les agents et pour la collectivité, qu'ils sont des partenaires privilégiés, et qu'ils sont là pour faire le lien entre les demandes des agents et les revendications communes, ce qui est essentiel pour construire. Il est important de redorer l'image des syndicats.

PROJET

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, partage tout ce qui a été dit, mais les organisations syndicales sont aussi là pour décider d'un certain nombre de choses.

Il fait savoir que sur le vote à l'urne, la CGT préférerait l'HDVA, puisque c'est un moment fort. Pour l'organiser, il suggère l'utilisation de la salle des mariages. Pour l'accès des personnels, il propose de conserver le parking du CYEL qui n'est pas très loin.

Madame Angie LEBOEUF propose de prendre les propositions de la CGT, puis d'interroger les autres organisations syndicales, une par une.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique que pour le vote à l'urne, le créneau horaire 9 heures – 17 heures, ne convient pas, mais suggère plutôt 8 heures – 17 heures, qui serait plus logique, puisque cela correspond aux horaires de la plupart des agents aujourd'hui, notamment l'heure de début des missions.

Monsieur Nicolas HELARY indique que cet horaire obligerait les agents qui vont tenir le bureau à être là beaucoup plus tôt.

Madame Angie LEBOEUF confirme. Les agents de la DRH devront venir à cinq heures du matin.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, propose de repousser à 18 heures.

Madame Angie LEBOEUF constate que la syndicat CGT propose une heure de plus par rapport à ce qui est proposé, que ce soit le matin ou le soir. Elle demande au syndicat FO sa position.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, indique que d'un point de vue symbolique, il est proposé l'HDVA, dans la mesure du possible.

Il rejoint la CGT par rapport aux horaires, et propose un vote à l'urne dès 8 heures. Au niveau de la clôture du vote électronique le 9 décembre, il demande à quelle heure le vote électronique doit être clos.

Madame Angie LEBOEUF pense que cela dépend de l'heure à laquelle ouvrira le bureau.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, indique que cela faciliterait le travail des collègues de la DRH.

Monsieur Gilles RENOIR indique que la clôture du vote électronique se fera à 12 heures. L'organisation du vote à l'urne va demander une logistique importante. Les collègues de la manutention seront également mobilisés, un travail important va être fait, surtout si le vote débute à huit heures, il faudra demander à tous les agents d'arriver très tôt. Dans l'idée, il faudrait que le vote soit clos le 9 décembre à midi, ce qui laisserait du 3 au 9 décembre midi pour le vote électronique, ce qui serait largement suffisant.

Il y aura le mercredi après-midi pour faire ce travail préparatoire, notamment pour traiter les listes et organiser le vote à l'urne, ce qui permettrait d'être opérationnel le lendemain.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, indique que c'est pour cela qu'il souhaite savoir si juridiquement il était possible d'anticiper. Pour FO, une fin de vote à midi leur conviendrait très bien.

PROJET

Monsieur Benoit JAMMONEAU, pour le syndicat CGT**,** signale que sur les documents, il est indiqué 17 heures.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, revient sur l'envoi de « propagande » par la DSI. Une question d'ordre juridique bloquait jusqu'à présent, et s'il a bien compris, cette question d'ordre juridique a été résolue.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'elle n'est pas résolue. Elle a été identifiée et la DSI doit faire des propositions sur le sujet. Pour l'instant, Monsieur RENOIR attend un retour de leur part. La question juridique était qu'un agent de la collectivité doit pouvoir avoir le choix de recevoir ou non ce type de communication. Aujourd'hui, informatiquement, cela nécessiterait que les collègues de la DSI, à chaque fois qu'un agent ferait cette demande, aillent individuellement intervenir sur les listes de diffusion, ce qui provoquerait des interventions trop chronophages.

Madame Angie LEBOEUF assure qu'en tout cas, la DSI est sur le dossier pour essayer de voir comment résoudre ce problème juridique, afin de ne pas avoir une manipulation à faire à chaque fois. Elle demande au syndicat SUD sa position.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, répond qu'il préférerait le vote à l'urne de manière générale, mais le fait qu'il y ait un mix des deux est également très bien.

Pour le vote électronique du 3 au 9 décembre à midi, et le 10 à l'urne dès 8 heures du matin leur convient, si impossibilité, ce sera 9 heures. En ce qui concerne le lieu, l'idée est que cela soit le plus pratique possible, et qu'il y ait un lien entre parking et bureaux de vote, mais ce qui les intéresse le plus reste le cheminement à l'intérieur des locaux. Il rappelle que la dernière fois, quand le vote était à l'urne, il y avait eu des loupés, car le cheminement n'était pas clair.

Madame Angie LEBOEUF demande au syndicat SUD si le lieu à l'HDVA leur va.

Les représentants du syndicat SUD répond par l'affirmative.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, ajoute que tout leur va, du moment que tout est au clair avec l'organisation de la salle.

Madame Angie LEBOEUF signale que c'est effectivement quelque chose que la Municipalité devra partager avec les organisations syndicales, qui ont toutes proposé leurs préférences sur cette journée. Elle demande à présent au syndicat CFDT ses préférences.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, indique que la CFDT reste attachée au vote électronique. Cependant, il accepte le principe d'un mix entre le vote électronique majoritaire en termes d'amplitude, et la journée de vote à l'urne.

Le choix sur le lieu de vote se porterait sur le CYEL pour des raisons pratiques et organisationnelles. En effet, si cela devait se faire à l'HDVA, les collègues de l'état civil pourraient être gênés dans l'accueil du public. De plus, la salle des mariages n'est pas forcément suffisante pour contenir l'isoloir, les urnes, etc. Par contre, la salle Messiaen étant plus grande, et pour avoir déjà servi pour l'organisation des votes en 2018, serait plus appropriée.

Pour les horaires, le syndicat CFDT est conscient de la charge de travail que cela va nécessiter en direction de certains services, notamment ceux de la DRH et les services techniques, et considère

PROJET

qu'une amplitude de huit heures paraît amplement suffisante si elle est additionnée avec une communication positive. C'est pourquoi la CFDT insiste sur le 9 heures – 17 heures non-stop. Cela donnerait le temps de bien faire les choses. Cette amplitude de huit heures permettrait à l'ensemble des agents souhaitant voter de le faire. Un début à huit heures permettrait d'avoir une sécurité sur le plan organisationnel que ce soit pour les agents mobilisés de la DRH, les agents du Service technique, mais aussi pour les bénévoles et les volontaires de la CFDT.

Madame Angie LEBOEUF demande à la CFDT ce qu'il en est de la période du 3 au 9 décembre sur le vote électronique.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, répond qu'ils sont d'accord pour cette période avec un arrêt le 9 décembre à midi, et la journée du 10 décembre de 9 heures à 17 heures sur le vote à l'urne.

Monsieur Nicolas HELARY explique que symboliquement, il serait intéressant que cela se fasse à l'hôtel de ville, mais cela pourra difficilement l'être dans la salle des mariages pour une question d'évolution de la destination de cet endroit qui, si tout se passe bien avec les pompes funèbres en particulier, devrait devenir une salle des cérémonies ayant vocation à accueillir des funérailles laïques. Jusqu'à présent, il fallait soit passer à l'église soit réussir à trouver une salle privée, ce qui était très compliqué. Le crématorium en l'occurrence a des salles, mais c'est limité à une demi-heure. Pour ces moments si particuliers, ils vont transformer les différentes salles des mairies de quartier et centrale pour ces événements. Cela sera effectif à partir de septembre si tout se passe bien. Mais cela a un impact direct sur l'organisation des élections professionnelles

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, rappelle que l'exposition des femmes a été faite sur l'HDVA sur toute la partie du fond.

Monsieur Nicolas HELARY répond que cela pourrait être un peu perturbant pour les personnes qui arrivent, viennent pour l'état civil et souhaitent se renseigner. Cela peut être un mélange un peu gênant. Il peut y avoir des personnes qui attendent de manière un peu stressée pour avoir des documents administratifs.

Madame Angie LEBOEUF propose le CYEL comme localisation.

Les organisations syndicales acquiescent, notamment avec le parking.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, confirme que le CYEL est un bon emplacement.

Madame Angie LEBOEUF confirme donc que la localisation n'est pas réellement un sujet bloquant.

Les organisations syndicales acquiescent confirmant que le lieu le plus pratique sera le mieux.

Madame Angie LEBOEUF demande quelle est la proposition de Monsieur Nicolas HELARY sur les horaires.

Monsieur Nicolas HELARY propose de débuter à 8h30. Cela permettrait aux agents qui vont tenir les bureaux de vote de ne pas être là trop tôt. De plus, si les installations sont faites la veille par les services techniques, cela permettra d'arriver directement.

PROJET

Madame Ketty COVEMAEKER n'est pas sûre que cela soit préparé la veille, puisque le CYEL est un lieu de fort passage du public, avec une installation le matin même. Il faut vérifier qu'il n'y ait pas déjà quelque chose de prévu.

Madame Angie LEBOEUF propose que cette salle soit d'ores et déjà bloquée si rien n'est prévu.

Monsieur Nicolas HELARY indique qu'effectivement, ils peuvent la bloquer pour les deux jours.

Madame Angie LEBOEUF demande aux organisations syndicales si un début à 8h30 leur paraît un horaire correct.

Les organisations syndicales répondent par l'affirmative.

Madame Angie LEBOEUF indique à Monsieur Gilles RENOIR qu'ils ont les modalités, un vote électronique du 3 au 9 décembre à midi, le lieu sera le CYEL et l'horaire sera 8h30 - 17h30.

Mathieu DURQUETY, pour la CFDT, estime qu'il n'y aura plus de votants après 17 heures

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, fait savoir qu'il est arrivé que des personnes arrivent à 17 heures, voire 17h15, en commençant le matin à huit heures.

Madame Angie LEBOEUF pense qu'une fin à 17h30 convient, avec un dépouillement de 17h30 à 18 heures.

Madame Ketty COVEMAEKER demande comment cela se passe avec l'amplitude horaire.

Monsieur Gilles RENOIR fait savoir que de manière exceptionnelle, il est possible de déroger au principe de l'amplitude horaire. Il pense que les organisations syndicales n'y verront aucun inconvénient sur cette journée.

Madame Angie LEBOEUF demande s'ils ont répondu à tous les éléments sur lesquels ils devaient statuer aujourd'hui.

Monsieur Gilles RENOIR répond que c'est le cas, sous réserve d'inclure dans le protocole tout ce qui vient de se dire aujourd'hui. Il propose de valider le protocole.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, signale qu'il y a juste l'histoire des mails.

Monsieur Gilles RENOIR propose qu'il y ait un avenant ou une note sur ce sujet précis, pour ne pas bloquer l'adoption.

Madame Angie LEBOEUF soumet le protocole au vote.

PROJET

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : CFDT 3 voix SUD 2 voix FO 1 voix CGT 2 voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Madame Angie LEBOEUF confirme que ce point est adopté à l'unanimité.

Elle félicite également les services et les organisations syndicales pour tout le travail qui a été fait en amont pour la préparation de ces élections.

Point nº 5 : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)

Dossier présenté par Monsieur Nicolas HELARY.

Monsieur Nicolas HELARY explique que cela concerne les agents qui sont enseignants au conservatoire et sur l'école d'art et qui ne pouvaient plus bénéficier de la prime annuelle versée précédemment, car déclaré illégale. Pour les autres agents de la collectivité, il a été trouvé une solution afin de pouvoir continuer le versement d'un avantage, mais pour les enseignants, étant donné leur statut, il n'était pas possible de le faire. Il a fallu travailler sur l'ISOE, qui est un dispositif indemnitaire de l'Éducation nationale, et il est apparu qu'il existait des parts variables de cet ISOE et que pour les octroyer, il fallait pouvoir reconnaître aux agents du CYEL, le fait qu'ils soient enseignants référents. Il faut donc définir ce qu'est un enseignant référent.

Une réunion est programmée lundi prochain avec les organisations syndicales et des représentants des agents, afin de construire le statut d'enseignant référent et pouvoir l'appliquer pour débloquer les parts variables. L'idée est d'avoir une délibération au mois de juin. Il précise qu'il y a un flou juridique sur ces parts variables de l'ISOE, et que cela peut être attaqué par le contrôle de légalité. Si toutefois il y avait un contentieux, un rappel serait fait sur le principe de la libre administration des collectivités inscrit dans la constitution française et le droit d'expérimentation. Il ajoute qu'à partir du moment où il y a un flou juridique sur quelque chose, il y a la liberté de faire une interprétation, à l'inverse également une liberté de la contester. Il a l'espoir qu'il n'y ait pas de contestation sur ce sujet-là, d'autant plus que si le contentieux donne raison à la collectivité, cela ferait jurisprudence dans la France entière, ce qui ne serait pas inintéressant pour les agents concernés. Ce pari qui est fait en collaboration avec les agents, l'administration et les organisations syndicales est de passer cette délibération au mois de juin, qui donnera un signe positif à ces agents qui attendent depuis plus d'un an des solutions. Il faut savoir que pour les versements, ils seront mensualisés et non plus annualisés, et cela ne sera versé qu'à partir du mois de septembre, afin de laisser au contrôle de légalité le temps des deux mois de recours,

PROJET

pour ne pas que les agents aient à faire des remboursements si toutefois le trésorier payeur décidait de revenir en arrière.

Monsieur Gilles RENOIR précise que les plafonds sur cette part variable sont des plafonds annuels versés mensuellement. Cela permettra, au moment du versement, de doubler le montant octroyé. Il explique qu'au lieu de partir sur un douzième de janvier à décembre, l'idée avec cette délibération serait de partir à compter du 1er juillet et de doubler le montant, ce qui permettrait d'éviter de pénaliser les agents qui n'auraient pu avoir que six mois d'indemnisation. À compter du 1er janvier 2027, les montants mensuels classiques seront versés.

Monsieur Nicolas HELARY indique que cela faisait partie des questionnements qu'il y a eu lors de la réunion, et qui avaient été laissés en suspens, sachant qu'effectivement, en ne commençant qu'au mois de juillet, cela faisait perdre six mois de prime pour les agents. Cette solution a été trouvée par Monsieur RENOIR, permettant de limiter la perte sur l'année 2026.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, indique qu'une fois n'est pas coutume, la CFDT apporte son soutien à cette initiative pour la raison suivante : nous sommes passés d'un renoncement à une volonté, puisque cela fait un an et demi que le questionnement autour de cette inquiétude relevé par les agents concernés qui attendaient une réponse positive. Ces derniers mois, pour les plus courageux d'entre eux, ils avaient quasiment perdu espoir d'une réponse favorable. En effet, comme l'a rappelé Monsieur HELARY, suite à la réunion d'information dont il est à l'initiative, il y a un changement d'orientation, une volonté, un chemin, et l'espoir qui renaît. La CFDT l'entend, cet espoir n'est pas tout à fait encadré d'un point de vue juridique, il appartiendra à ceux qui en ont la responsabilité de donner réponse à cette initiative, mais en tout cas, elle a le mérite d'exister et de faire l'objet d'une délibération prochaine. Le syndicat CFDT sera attentif aux suites données à cette délibération et apporte son soutien à cette initiative.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique que la CGT a fait la proposition de modification des règles de gestion de l'ISOE visant à compenser la disparition de la prime annuelle pour les agents concernés. La CGT soutient globalement cette proposition qui constitue une avancée concrète pour la reconnaissance du métier. Cette proposition est positive pour trois raisons principales.

Premièrement, elle reconnaît officiellement les missions réelles des enseignants artistiques, accompagnement personnalisé des élèves, dont ceux en difficulté et en situation de handicap, suivi du premier cycle jusqu'au cycle spécialisé diplômant, médiation entre élèves, parents, administration et coordination des projets interdisciplinaires croisant plusieurs pratiques et artistiques. Ces missions sont aujourd'hui massivement exercées, mais trop peu reconnues dans leur réalité.

Deuxièmement, elle compense équitablement la disparition de la prime annuelle. Le montant proposé de 1 497,84 euros par an mensualisé, est très proche des anciens montants, cela évite une perte de rémunération pour les agents concernés, et montre une volonté de ne pas fragiliser leur pouvoir d'achat.

Enfin, la démarche respecte les procédures et la réglementation. Les services de la Préfecture seront consultés, les dossiers pré-présentés au CST pour avis, puis au Conseil municipal, pour une mise en œuvre au 1er juillet. Cette approche rigoureuse est conforme à l'article 88 de la loi statutaire et aux règles de transposition de l'ISOE aux enseignants artistiques.

PROJET

La CGT formule cependant quatre demandes d'amélioration pour que ce dispositif soit vraiment satisfaisant :

- La précision du montant dans la présentation. Il faut indiquer clairement que 1 497,84 euros est un montant annuel, et le mensualiser en conséquence, entre neuf et 12 fois selon le choix de la Collectivité.

- L'équité entre statuts. La délibération doit garantir que titulaires, stagiaires et contractuels bénéficient des conditions d'attribution équitables sans discrimination injustifiée.

- La clarification des cumuls. Il convient de préciser que cette part variable est cumulable avec la part fixe, la part modulable et la part fonctionnelle de l'ISOE, ainsi qu'avec d'autres indemnités locales, pour éviter les doubles rémunérations pour les mêmes missions.

- La pérennité du dispositif. La CGT demande que cette indemnité soit inscrite de manière pérenne dans la délibération, et non comme une mesure temporaire réversible à tout moment.

Avec ces corrections et clarifications, la CGT soutient cette proposition et invite la collectivité à la mettre en œuvre au 1er juillet 2026. La CGT est prête à collaborer avec la direction pour affiner la rédaction de la délibération et veiller à ce que ce dispositif réponde vraiment aux attentes des agents.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, est satisfait que cette proposition soit enfin faite. Par contre, si aujourd'hui elle est proposée, c'est également parce que les agents des écoles d'art plastique, les professeurs d'art dramatique et les musiciens, se sont mobilisés en nombre il y a déjà un certain temps et ont imposé à l'ancienne municipalité une obligation de discussion. Ce qui est aujourd'hui sur la table était déjà présenté il y a un certain temps par les organisations syndicales, mais sans résultat avec un long moment de flottement. SUD espère que la Préfecture ne remettra pas en cause la délibération. Il remercie cette proposition, mais aura une petite remarque à faire sur le point numéro six.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, signale que le syndicat FO est également satisfait de cette proposition, ils avaient presque perdu espoir et sont ravis aujourd'hui. Ils espèrent que cela sera quelque chose de pérenne.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, fait savoir qu'il y a un impact sur la prime d'activité pour certains collègues qui la percevaient. Ils ne savent pas à qui s'adresser pour en savoir plus.

Monsieur Nicolas HELARY a connaissance de ce sujet-là, il faudrait qu'ils prennent contact avec l'assistante sociale de la collectivité pour qu'il puisse y avoir des discussions sur leur cas personnel, afin de pouvoir étudier leur spécificité et voir quelles seraient les aides auxquelles ils pourraient avoir droit.

La mise en place de l'indemnité pour le matériel informatique est un point à l'ordre du jour. Il y a aussi la compensation partielle d'une éventuelle perte pour ces agents. Cela ne comblera peut-être pas ce qu'ils perdent, mais ils pourront avoir un petit plus.

Sur la question de la pérennité, ils sont sur une logique pérenne afin de pouvoir passer des délibérations sur cette question. Dès lors que cela passe et que la délibération n'est pas attaquée, il y aura une régularisation du dispositif sur l'ensemble.

PROJET

Sur l'équité entre les statuts, il ne croit pas qu'il y ait de problématique entre stagiaire et titulaire. Les stagiaires sont bénéficiaires de la prime, il n'y a pas de différentiation là-dessus.

Monsieur Gilles RENOIR ajoute que sur n'importe quelle délibération relative à l'application du régime indemnitaire, il est toujours précisé « titulaire », « stagiaire » et « contractuel » comme bénéficiaires. Il n'y aura donc aucune difficulté.

Là où il y a un écart malgré tout, c'est sur les montants comparés entre l'ancienne prime annuelle, et le montant plafond de l'ISOE. Effectivement, les montants n'étaient pas les mêmes puisque les cotisations et charges sociales n'étaient pas les mêmes entre un agent titulaire à plus de 28 heures et ceux qui sont tributaires du régime général de l'IRCANTEC. Tous les agents contractuels qui percevaient la prime annuelle n'auront pas, via cet ISOE, un montant équivalent, mais il s'agit du montant plafond, il n'est malheureusement pas possible d'aller au-delà.

Il ajoute que l'objectif de la prime d'équipement informatique est de compenser partiellement.

Madame Angie LEBOEUF soumet le point au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : CFDT 3 voix SUD 2 voix FO 1 voix CGT 2 voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Madame Angie LEBOEUF confirme que ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 6 : Création d'une prime d'équipement informatique des enseignants (vote)

Dossier présenté par Monsieur Nicolas HELARY

Monsieur Nicolas HELARY fait savoir que cette prime d'un montant de 176 euros est une prime annuelle.

Les organisations syndicales pensaient qu'elle était versée tous les trois ans.

Monsieur Nicolas HELARY assure qu'elle sera versée tous les ans. Il estime que 176 euros tous les trois ans seraient très insuffisants.

PROJET

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, signale qu'en réunion préparatoire, il y avait un doute sur un versement tous les trois ans, ce doute est levé et il en remercie.

En l'absence d'autres remarques, **Madame Angie LEBOEUF** soumet le point au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 15	Collège des représentants de la Collectivité : 16
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 5
VOTE POUR : CFDT 3 voix CGT 2 voix SUD 2 voix FO voix	**VOTE POUR : 5 voix**

Madame Angie LEBOEUF confirme que ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 : Questions diverses

Madame Angie LEBOEUF demande s'il y a des questions autres que celle sur la flotte automobile.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, souhaiterait revoir l'attribution de la prime annuelle, par rapport à la mesure qui a été validée.

Madame Ketty COVEMAEKER signale que la prime annuelle n'existe pas, elle est intégrée dans le régime indemnitaire.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, intervient concernant l'IFSE versée annuellement dont les règles ont été modifiées durant un CST, malgré le vote contre de l'ensemble des syndicats. La présence des agents de mai à mai est maintenant requise. Cette mesure, auparavant, était calculée au prorata de la présence des agents, cette nouvelle modalité est mise œuvre afin de faire des économies sur le dos des agents. Aujourd'hui, le syndicat CGT souhaite que cette règle revienne sur ce qu'elle était à l'origine. Beaucoup d'agents ne comprennent pas, cette IFSE a été promise aux agents, mais quand cela a été mis en place de mai à mai, un agent lui a remonté qu'il n'avait pas eu l'IFSE parce qu'il n'avait pas fait tout le mois de mai. Il lui a demandé quel était le recours, mais il n'y en a pas. La CGT demande à ce que l'on revienne à ce qui était fait auparavant. Il y a aujourd'hui des contractuels, qui ont des salaires bas et qui attendent cette rémunération et se retrouvent avec rien.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, précise qu'en effet, pour pouvoir toucher cette IFSE, il faut travailler au mois de mai, avoir un salaire. C'est-à-dire qu'un agent qui part à la retraite au mois d'avril, qui a travaillé toute l'année 2025, il ne touche pas cette IFSE pour l'année d'avant.

PROJET

Madame Angie LEBOEUF signale qu'il ne va pas leur être possible de répondre en séance, mais prend note de la question. Elle constate que l'ensemble des organisations syndicales partagent cette inquiétude.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, indique que pour la bonne tenue des débats et de leurs comptes rendus associés, il était d'usage que les questions diverses soient notifiées par écrit préalablement de manière à permettre aux services d'apporter des réponses argumentées.

Il invite les représentants de la collectivité à garder cette manière de faire, sinon il y a une distorsion dans les comptes rendus, entre les questions diverses définies au préalable, et le risque que chacun pose sa question non prévue et non travaillée. Il estime que cela engendre des comptes rendus qui ne sont plus vraiment adaptés à la lecture des collègues.

Monsieur Nicolas HELARY indique que cela ne le gêne pas que des questions soient posées, le problème est qu'ils n'ont pas forcément des réponses à apporter tout de suite. Il peut également y avoir des cas d'urgence ou autre.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, signale qu'il faut se mettre aussi à la place du lecteur. Il rappelle que les représentants du personnel avaient attiré l'attention sur le fait que le plus grand nombre d'agents devaient pouvoir accéder à la lecture des comptes rendus. Si ces derniers devaient être une foire aux questions qui restent sans réponse, il n'est pas sûr que cela aide à la compréhension des enjeux. Cette rigueur attendue nécessite de revenir à quelque chose d'encadré. Les questions diverses sont posées à l'écrit au préalable, inscrites, elles sont travaillées, et en séance une argumentation est posée. Il indique penser aussi aux lecteurs.

Madame Angie LEBOEUF affirme partager ce positionnement. Elle indique également que les élus n'ont pas forcément le temps de travailler les dossiers. Ils peuvent se dire qu'il faut poser les questions par écrit comme prévu, par contre, en cas d'urgence ou s'il reste un peu de temps, ils peuvent clôturer la séance et rester cinq minutes en plus pour échanger, en étant hors compte rendu puisqu'ils ne sont pas dans l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, fait savoir qu'une question concernant la réorganisation a été inscrite à l'ordre du jour lors de la réunion préparatoire.

Monsieur Frédéric PORCHER, Directeur des espaces publics, rejoint la séance.

Madame Angie LEBOEUF fait savoir que Monsieur PORCHER ayant rejoint la séance, la parole est laissée à Madame LUCAS pour présenter sa question, qui a été inscrite à l'ordre du jour.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, indique que lors de la préparation du CST, elle a demandé une analyse fonctionnelle du garage/parc de véhicule. En effet, les représentants du personnel ont beaucoup de remontées d'agents qui se trouvent en difficulté avec des véhicules. Elle explique que certains agents prennent des véhicules qui ne freinent pas, ou encore, certains attendent des véhicules trop longtemps et sont donc obligés d'en louer. Elle demande qu'une analyse soit faite sur ces situations, sur le parc de véhicule dans son ensemble.

Monsieur Frédéric PORCHER indique que sur les 230 véhicules du parc automobile, l'âge moyen est entre 11 et 12 ans. Ces dernières années, la priorité a été donné aux investissements sur le matériel qui sert vraiment aux agents. Il fait la distinction entre les véhicules, les utilitaires, les fourgons, et les

PROJET

engins techniques qui sont, pour lui, perçus comme un outil de travail. L'effort a été mis sur ces derniers, avec l'achat de tondeuses, de balayeuses, des laveuses, des mini-pelles, etc. Car c'est l'outil de travail de l'agent.

Pour le fourgon, c'est un peu différent, pour certains c'est aussi leur outil de travail puisque sans fourgon, ils ne peuvent pas travailler, mais il s'agit de matériel qui peut être trouvé en location. Effectivement, il y a beaucoup de vieux fourgons qui sont dans un état très délabré, mais ils passent quand même au contrôle technique. Pour certains agents, c'est compliqué, pour d'autres cela ne posent pas de problème. A savoir, que ces véhicules sont renouvelés au fur et à mesure, mais il est vrai que sur les deux dernières années, il a été fait plus d'efforts sur les engins techniques que sur les fourgons.

Il fait savoir que depuis deux ans, la municipalité loue beaucoup plus de camions (*des utilitaires sur plateau ou fermés mais pas de poids lourds*) car il est facile d'en trouver à la location. Il explique qu'ils ont priorisé les investissements sur des engins qu'ils ne pouvaient pas louer, et on a plutôt attendus sur les engins pour lesquels il était plus facile de trouver de la location. Entre un engin loué ou acheté, il n'y a pas de différence, sauf sur des véhicules spécifiques. Il faut juste faire un peu plus attention, car quand on le rend au loueur, ce n'est pas la même chose.

Concernant les délais d'attente au garage, effectivement, ils sont de plus en plus longs, liés au fait qu'il y a beaucoup de personnes en arrêt. Depuis presque un mois, le chef d'atelier est en arrêt, son adjoint est revenu récemment, mais a été arrêté très longtemps. Le chef d'atelier ne va pas revenir tout de suite. L'externalisation a ses limites, les délais d'intégration dans les garages ne sont pas meilleurs que les leurs, ils ne gagneront pas forcément des délais en externalisant, c'est donc plus long. Et quand c'est long, ils louent. Il estime qu'à partir du moment où ils louent, ils ont offert une solution.

Sur les véhicules un peu vétustes, il reconnaît qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de petites réparations, vu le renouvellement dans un ou deux ans. Pour les petites réparations, on bricole et cela dure pendant six mois ou un an le temps du renouvellement du véhicule.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, ne trouve pas que cela rende une belle image de la Ville.

Monsieur Frédéric PORCHER le conçoit, mais cela ne concerne pas non plus tous les véhicules.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, demande combien de personnes travaillent au garage actuellement.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'ils sont quatre actuellement.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, demande s'il y a un problème de compétence ou de motivation au sein du personnel.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'il n'y a pas de problème de motivation, mais il y a nécessairement un problème de compétences puisqu'aujourd'hui, ils externalisent beaucoup. Il n'est plus possible de demander à un mécanicien comme il y a 30 ans, d'être capable de réparer l'ensemble des matériels, et comme il n'a pas certaines compétences, ils externalisent beaucoup. Le garage de ne fait pas de carrosserie, ne fait pas de peinture, donc ces compétences sont externalisées.

Ensuite, ils essaient de se recentrer sur ce qui correspond à leur savoir-faire, c'est-à-dire la gamme utilitaire, VL et poids lourds. Tout le reste est externalisé. Pour les tondeuses, il y a un agent qui ne fait

PROJET

que cela. Il insiste sur le fait que les réparations se font en priorité sur les engins qui servent d'outil de travail à l'agent et se concentre sur les urgences (*véhicules de la Police municipale par exemple*).

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, constate qu'il manque deux agents actuellement.

Monsieur Frédéric PORCHER confirme.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, suggère de prendre des mécaniciens en intérim, comme on le fait dans les EHPAD ou les crèches, pour désengorger.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'il ne l'a jamais demandé, car il n'est pas convaincu qu'il y ait beaucoup d'intérims en mécanique. Mais il pourra toutefois se renseigner. Il ajoute qu'il y a toute une chaîne derrière, il faut que cela suive en termes de commandes, de réception, etc. Ils sont tributaires de beaucoup de concessions/d'entreprises. Il explique que parfois des collègues ne comprennent pas pourquoi ils repartent avec un voyant orange allumé. Ça peut poser problème à certains agents. Malgré le fait de leur expliquer qu'ils ne craignent rien, ils demeurent craintifs. Il explique que le parc automobile n'a pas la bonne valise et le bon logiciel pour effacer le défaut. De plus, le prestataire passe à un moment donné, et ils font tout refaire à ce moment-là. Il y a aussi l'accompagnement de certains collègues, qui sont parfois frileux de rouler avec une voiture comme cela. On leur explique qu'il n'y a pas de danger.

Madame Angie LEBOEUF demande de confirmer qu'aujourd'hui, aucun agent ne roule dans un matériel qui n'est pas passé au contrôle technique et qui présente un danger.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'aujourd'hui, ils ont des retards de contrôle technique sur des véhicules, mais ces véhicules sont immobilisés. Il y a quelques véhicules qui roulent sans contrôle pollution, mais il n'y a aucun véhicule qui roule sans contrôle levage et sans passage aux mines. Il y a 4 contrôles réglementaires actuellement, il y a beaucoup plus de refus qu'avant, avec beaucoup de contre-visites. Le parc est vieillissant, c'est certain.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, pense qu'il y a aussi des signalements collectifs, ils ne font pas cela pour s'amuser. À un moment donné, il y a aussi des retours. Il a été dit qu'il y avait actuellement un problème de personnel, que des compétences étaient externalisées, qu'il n'y avait pas forcément une pédagogie correcte sur la prise du véhicule ou que les vérifications n'étaient pas faites. C'est un assemblage, mais il y a quelque chose quand même, il n'y a pas rien. Il est bien qu'ils en soient informés collectivement ici. Il y a forcément eu des investissements transférés avec une part qui n'a pas été accordée à un moment, mais qui a glissé sur une autre.

Madame Angie LEBOEUF demande quel est le budget d'investissement global ces deux dernières années concernant tout le matériel roulant.

Monsieur Frédéric PORCHER répond que ces dernières années, il y a eu des efforts d'investissement qui ont été faits. Le dernier audit qui date de 2013/2014 prévoyait qu'il y ait entre 475 000 euros et 500 000 euros par an pour maintenir une flotte à un niveau correct. Il se trouve qu'ils étaient plutôt entre 300 000 euros et 350 000 euros. Évidemment, au fil des ans, ils ont accumulé un peu de retard qu'ils ne peuvent pas combler en un, deux ou trois ans, puisqu'il faudrait sortir un million d'un seul coup pour remettre à jour tout le parc automobile sur le segment vieillissant des utilitaires et des fourgons.

PROJET

Madame Angie LEBOEUF en conclut qu'ils passent plutôt à 350 000 euros d'investissement ces deux dernières années.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'ils ont plus.

Madame Angie LEBOEUF demande à combien cela s'élève pour les locations.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'ils sont à 90 000 euros par an sur la ligne location. Mais ce ne sont pas que des locations qui servent à pallier les véhicules qui sont en panne. Il s'agit d'une ligne qui a été faite uniquement pour cela au départ, cette ligne sert également à louer du matériel qu'il n'y a pas dans les services.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique qu'il lui semble qu'à une époque il y avait plus de quatre agents.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'ils sont quatre agents présents, avec les deux absents, ils seraient six. Il ajoute que parmi les quatre, il y a un apprenti, et dans les six agents, il y a un mécanicien qui ne fait que du portatif, plus la tondeuse, rotofile…

Monsieur Nicolas HELARY demande si les véhicules du service des cimetières font partie de la flotte.

Monsieur Frédéric PORCHER répond par l'affirmative, et ajoute qu'ils ont un véhicule neuf cette année, car ils en avaient vraiment besoin.

Monsieur Nicolas HELARY posait la question car il y a deux ans, ils ont passé le budget des cimetières au budget général, avec 700 000 € de manière illégale, ce qui avait été pointé par la chambre régionale des comptes. En allant visiter le service des cimetières, quand il a vu l'état du véhicule, il s'est demandé comment ils avaient pu avoir 700 000 euros sur le budget des cimetières et qu'il n'y ait pas des véhicules neufs.

Madame Ketty COVEMAEKER indique qu'il s'agit du budget annexe crématorium, ce n'est pas celui du cimetière.

Monsieur Nicolas HELARY pensait qu'il était intégré dans le budget cimetière. Il demande si cet argent ne peut pas être utilisé pour acheter un véhicule.

Madame Ketty COVEMAEKER indique que cet argent a été affecté au budget principal et il est utilisé.

Madame Angie LEBOEUF ajoute qu'il s'agit du principe de non-spécialité des Finances Publiques, on n'affecte pas.

Madame Ketty COVEMAEKER précise que sur le budget annexe de la DSP crématorium, ils ne peuvent pas affecter d'autres dépenses.

Madame Angie LEBOEUF précise que quand on transfère l'excédent de la DSP crématorium dans le budget annexe, cela ne veut pas dire que cela doit servir qu'au cimetière.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, souhaite rebondir sur les propos de Monsieur PORCHER qui indique que le parc automobile avait une moyenne de 11 à 12 années de mise en activité.

PROJET

Madame Ketty COVEMAEKER signale que les véhicules achetés ne sont pas des véhicules neufs, il s'agit d'occasion.

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, estime que l'administration a des données objectives du durée de vie des automobiles en ajoutant l'achat d'occasion, la CFDT invite à une réflexion un peu plus globale sur la mobilité professionnelle qui intégrera quels seront les besoins des collectivités dans un avenir proche, c'est-à-dire comment est imaginé demain la mobilité et la mise à disposition des outils nécessaires à l'exécution des missions. Par ailleurs, il rappelle qu'il y a quelques années, un ancien DGS avait imaginé un pool automobile mutualisé. Il y a aussi la question du stationnement qui revient assez souvent pour les besoins professionnels des agents. Il invite à une réflexion commune sur tous ces points, les investissements futurs, les recherches budgétaires, le mieux-être pour les agents, etc.

La CFDT prend acte de l'état du parc à ce jour, mais au regard de tous les éléments, il faut voir comment se projeter et comment redéfinir les besoins de demain.

Madame Angie LEBOEUF pense qu'il faut une flotte verte, différente que ce qui existe aujourd'hui, avec des véhicules un peu plus grands, avec un travail en équipe. Elle pense qu'effectivement, il serait intéressant d'avoir une réflexion globale autour de la flotte verte. Il n'y a que de petits trajets, il faut le prendre en compte.

Monsieur Frédéric PORCHER indique que sur la gamme des véhicules à très faible émission, cela ne peut être que des véhicules électriques, puisque l'hybride ne rentrera pas en ligne de compte. Par contre, le problème de l'électrique est que le véhicule va finir par être considéré comme plus polluant, notamment s'ils prennent le coût global de son bilan carbone, car les agents ne roulent pas suffisamment. Ils font entre cinq et six mille kilomètres par an, les véhicules d'astreinte un peu plus, mais cela ne suffit pas pour que l'achat électrique soit fiable et rentable.

Il ajoute que s'ils veulent vraiment faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre et de CO2, c'est sur les véhicules les plus polluants, les poids lourds et les engins spécifiques de propreté qu'il faut faire un effort, car ce sont ces derniers qui consomment le plus. Notamment les balayeuses, ces véhicules tournent sur un rythme normal de 5h – 12h et 13h30 – 17h et consomment environ 40 L de gasoil par jour. C'est sur ceux-là que l'effort premier a été fait.

Sur la moyenne du parc, il s'agit d'un indicateur sur 11 à 12 ans. Cela ne paraît pas énorme, mais en réalité, cet indicateur ne sert pas à grand-chose. Ce qu'il faut voir, ce sont les 10% de véhicules sur les 230 qui posent problème et pour lesquels ils doivent finaliser les renouvellements et des achats nouveaux.

Madame Angie LEBOEUF en conclut que ce sont ces 10 % qu'il faut s'attacher à renouveler dans les années à venir.

Monsieur Frédéric PORCHER confirme, ce sont ces 10 % qui coûtent cher puisqu'ils louent à la place.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, demande s'il ne serait pas possible d'inviter les agents à se déplacer en vélo ou en bus, notamment pour les petits trajets.

PROJET

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, indique qu'il pourrait être mis à disposition des agents de la Ville une carte gratuitement pour prendre le bus et se déplacer en réunion en centre-ville de Goscinny par exemple. Pour le carburant, il y a des vélos qui sont mis à disposition en libre-service. On peut également louer un vélo électrique à raison de 30 euros par mois, sachant que l'employeur prend en charge 75 % pour le domicile/travail.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, signale que cela ne résout pas le problème du parc vieillissant.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, le conçoit, mais c'est une alternative.

Madame Angie LEBOEUF pense qu'il faut aussi prendre en compte le fait de se déplacer en vélo sous la pluie avec un gros dossier.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, rappelle qu'il y avait la quinzaine de la mobilité.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, indique que s'il a bien compris, les éléments retenus par rapport aux questions de FO, c'est qu'il y a un souci autour du personnel. Il y a eu pendant plusieurs années des problèmes d'investissement, même s'il y a une forme de rattrapage aujourd'hui. De plus, il faudrait externaliser avec des délais de réponse des prestataires qui sont longs.

Madame Angie LEBOEUF précise qu'il y a eu plus d'investissements, mais les choix ont porté sur le matériel roulant en tant qu'outil de travail et consommant.

Monsieur Frédéric PORCHER confirme, il s'agissait de la cible prioritaire. Il entend que sur 230 véhicules, il n'était pas possible de tout faire en deux ans. Cela représente un rattrapage trop important. Mais ce sont des éléments financiers qui se retrouvent sur les budgets des deux dernières années.

Madame Angie LEBOEUF ajoute que le dernier audit date de 2014. Elle demande qu'elle était l'autre question écrite posée par FO.

Monsieur Frédéric PORCHER est remercié et quitte la séance.

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'effectivement, une question a été posée lors de la réunion préparatoire sur la gestion des réorganisations de services, les modalités pratiques.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, note que toutes les questions aujourd'hui ont été adoptées à l'unanimité.

Il fait le lien avec la première question relative à la réorganisation d'un service. Il a bien compris que cette réorganisation était liée à des contraintes juridiques et à des recommandations de la chambre régionale des comptes.

Par contre, d'autres réorganisations sont prévues, et afin d'engager une nouvelle réorganisation des services, il lui semblerait pertinent de faire un bilan des précédentes réorganisations. Cette demande n'est pas nouvelle. FO la fait aujourd'hui, elle a été faite auparavant par les autres organisations syndicales sous la précédente majorité. Cette nouvelle municipalité est soucieuse du bien-être des agents, de l'écoute, des contraintes organisationnelles, et à partir de là, FO souhaite entamer une réflexion globale sur les prochaines réorganisations. Il suggère donc qu'un bilan soit fait de la précédente réorganisation, avant d'en faire une autre, pour en tirer les enseignements. Il signale

PROJET

qu'une réorganisation n'est pas anodine, cela peut engendrer des choses positives, mais également négatives. Il fait le lien avec le bien-être du personnel. FO demande qu'un bilan partagé des précédentes réorganisations soit présenté en CST. Cela permettrait de constituer un véritable outil d'aide à la décision, et d'aborder toute nouvelle évolution organisationnelle.

Par ailleurs, si une nouvelle organisation devait être envisagée, cela ne devrait pas reposer uniquement sur les analyses des directeurs et/ou des responsables de service, il faut tenir compte également des agents. Certains ont suffisamment d'expériences et de connaissances pour qu'ils puissent apporter des choses importantes quant à ces réorganisations, aussi bien en termes d'objectivité, de fonctionnement, de force de propositions, mais aussi par rapport à l'articulation des services.

Le syndicat FO demande que l'expérience et l'ancienneté des agents constituent une expertise qui mérite d'être prise en compte dans la construction des organisations de demain. Pour l'ensemble des acteurs concernés, en amont des projets, il s'agit d'un gage de pertinence, d'adhésion, et d'efficience. Le mot « *efficience* » revient souvent dans les réorganisations, mais il n'est pas sûr que l'efficience soit véritablement mesurée concernant les précédentes réorganisations. Ils ne peuvent pas laisser passer le fait qu'il y a un certain nombre d'agents qui sont partis des services, pas seulement pour des raisons financières, mais également parce que malgré tout ce que la collectivité a pu apporter, il n'a pas été pris en compte leurs attentes, le fait qu'ils étaient forces de propositions. Malheureusement, il y a des agents de qualité qui sont partis, et d'autres actuellement, se posent des questions. Il demande que l'avis des agents soit pris en compte, et pas seulement celui des directeurs.

Madame Angie LEBOEUF en prend note. Elle comprend qu'il y a différents niveaux dans l'intervention de Monsieur PEROUX. Le premier est qu'avant d'envisager une nouvelle organisation, il faut être capable de faire le bilan des précédentes, afin de voir ce qui fonctionne bien, ce qui n'a pas fonctionné, et pourquoi cela n'a pas fonctionné. Ensuite, il faut intégrer les agents dans la réflexion de cette nouvelle organisation, peut-être lors de groupes de travail, pour avoir une réflexion sur les différents métiers d'un même service ou d'une même direction. Enfin, ce bilan devra être partagé dans un prochain CST.

Elle ne se rend pas compte de ce que cela représente en termes de charge de travail, et se tourne vers les services.

Monsieur Gilles RENOIR indique que la quasi-totalité des directions ont fait l'objet de réorganisation totale ou partielle. Il demande à Monsieur Olivier PEROUX, si leur souhait est d'avoir un bilan de toutes ces réorganisations, ou s'il s'agit de celles qui ont eu lieu sur les deux dernières années.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, répond qu'il ne s'agit pas de toutes les réorganisations, mais surtout les dernières.

Madame Angie LEBOEUF propose une alternative. Si la Municipalité envisage de faire une nouvelle organisation à l'intérieur d'un service ou d'une direction, et qu'elle a déjà été concernée dans les deux ou trois dernières années par une réorganisation, ils en feront le bilan avant d'envisager cette nouvelle organisation.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, répond qu'ils peuvent effectivement faire comme cela.

PROJET

Monsieur Mathieu DURQUETY, pour le syndicat CFDT, signale qu'il est trop facilement oublié la période d'évaluation qui doit s'inscrire dans une méthode qui a amené la délibération qui porte cette réorganisation. Il explique que parfois, la présentation de ces réorganisations ne paraît pas adaptée aux ressentis de l'agent de terrain, et parfois, les réorganisations étaient contrariées par les textes de la CRC. Il pense qu'en intégrant de manière systématique un point d'évaluation dans le process, cela légitimerait la proposition de réorganisation.

Madame Angie LEBOEUF indique qu'une réorganisation doit tendre à viser un objectif bien précis. Pour l'atteindre, il y a des objectifs intermédiaires et des outils d'évaluation. Tous les agents doivent s'exprimer pour déterminer l'objectif final. C'est vers cette méthode qu'il faut tendre.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, indique que cette organisation doit être pertinente et de bon sens.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, rappelle qu'il y a eu la réorganisation d'un service deux ans après réorganisation qui proposait l'inverse, car tout n'avait pas bien été évalué au départ.

Madame Ketty COVEMAEKER, confirme que c'est la direction jeunesse.

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, pour le syndicat CGT, signale que la CGT a fait un courrier sur cette thématique particulière, car l'analyse montre que les organisations de travail sont souvent source de perte de sens, et engendre du mal-être au travail. La CGT demande une attention particulière et de revoir les organisations. Après, sur lesquelles, ce sera discuté. Elle pense qu'il y aura d'autres lieux et moments pour croiser les regards. Ils ont assez d'indicateurs côté organisations syndicales pour leur en faire part.

De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a les agents qui exercent des métiers, ils ont une expertise, et ont donc une analyse des besoins. Ils peuvent mal vivre le fait de ne pas être reconnus et entendus dans ces besoins-là. Elle pense qu'il y a un gros travail à faire de ce point de vue-là et sur l'ensemble des métiers qui sont au sein de la collectivité.

Monsieur Nicolas HELARY indique que s'il y a une chose sur laquelle peut s'engager la municipalité, c'est sur le fait que s'il doit y avoir une réorganisation, une consultation des agents sera faite pour pouvoir discuter avec eux directement.

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, pour le syndicat CGT, ajoute que quand une expérimentation est mise en place, des objectifs clairs doivent être dégagés et énoncés, et dire à quelle évolution cela vient répondre. Il faut pouvoir les mesurer par la suite avec des critères, mais parfois il n'y en a pas. Il semble impossible par la suite d'effectuer une évaluation correcte.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, ajoute que parfois c'est contre-productif dans certains cas.

Madame Lise LAMBERT, pour le syndicat CFDT, questionne sur un recrutement en cours pour un DGA, et sur l'éventuelle réorganisation qui pourrait suivre. Elle demande quand cela sera effectif.

Monsieur Nicolas HELARY répond que le recrutement est en cours.

Madame Ketty COVEMARKER précise que ce n'est pas fait pour le moment.

PROJET

Monsieur Nicolas HELARY confirme que le recrutement est en cours, mais précise que ce n'est pas parce qu'il y a un recrutement qu'il y aura forcément une réorganisation. Il faut déjà arriver à prendre la mesure d'un certain nombre de choses, que ce soit au niveau de la DRH, des services juridiques ou financiers. Cela représente une matière importante à appréhender.

Dans tous les cas, si une réorganisation est faite il faudra prendre le temps. Il vaut mieux parfois prendre un peu plus de temps à la concertation et à la réorganisation afin d'arriver à quelque chose s'approchant d'un idéal pour tout le monde. Il sait très bien qu'ils n'arriveront pas à satisfaire tout le monde. S'il y a une réorganisation, cela veut dire qu'il y a un dysfonctionnement possible du fonctionnement actuel et que des objectifs clairs devront être fixés.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, évoque l'audit qui a duré presque deux ans à la médiathèque de La Roche-sur-Yon. Il a coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros et leur a semblé être une mascarade puisqu'il y a eu un semblant de coopération. Elle pense qu'il y a beaucoup d'agents qui ne voudront plus du tout participer à quoi que ce soit, car ils sont désabusés, ils ont perdu le sens de leur travail. Il va falloir apprivoiser les agents, les rassurer, et leur donner toute la confiance possible pour les remettre autour d'une table de discussion.

Madame Angie LEBOEUF propose de clôturer la séance. Elle remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

La Présidente,

Madame Angie LEBOEUF

Le ……/……/2026

Le secrétaire,

Pour les représentants de la Collectivité,

Monsieur Nicolas HELARY

Le ……/……/2026

Le secrétaire adjoint,

Pour les représentants du personnel,

Madame Zora AMMOUR

Le ……/……/2026